



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le jeudi 16 mai,  
Le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire,

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33  
Date d'envoi de la convocation du Conseil Municipal : jeudi 9 mai 2019

**Etaient présents : André MOLINO, Maire, Sophie CELTON, Première Adjointe,**  
Gérard GUERRERO, Sylvie LAURENT, Honoré LAMBERT, Elisabeth PERRENOT-MARQUE, Arthur MELIS,  
Carole HALGAND<sup>(1)</sup>, Adjoints.

Patrick MAGRO, Denis CANI, Gérard ESCOFFIER, Marie-Catherine BIANCO, Hélène FERRANDI<sup>(3)</sup>, Christine ARNAUDO, Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Elisabeth ROUDIL, Hocine BEN-SAÏD, Anne OLIVERO, Sophia FELLAHI- TALBI, Emilien GOGUEL-MAZET<sup>(2)</sup>, Martine CARMONA-FORNERONE, Angélique ORENGO, Corinne PORSIN-RAIDIN, Jean-Claude CABRAS, Mike ARINCI, Conseillers municipaux.

**Etaient absents et représentés :** Philippe NERCY par Sophie CELTON, Louisa HAMMOUCHE PAR Honoré LAMBERT, Patrick DUBESSE par Patrick MAGRO, Tayeb KEBAB par Gérard GUERRERO, Hervé VAQUIER-TOLINOS par Denis CANI, Patrick FORNERONE par Martine CARMONA-FORNERONE

**Etaient absents :** Audrey CERMOLACCE, Jérémy MARTINEZ

**Secrétaire de séance :**

*(1) et (2) arrivés avant le vote de la 2<sup>ème</sup> question*

*(3) partie après le vote de la 10<sup>ème</sup> question*

=====

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 16 mai 2019 sous la présidence de Monsieur André MOLINO, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18 heures 30, procède à l'appel ainsi qu'à l'énoncé des pouvoirs donnés et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet ensuite le procès-verbal du Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2019 à l'approbation de l'assemblée délibérante.

**Monsieur le Maire :** « avez-vous des questions ? »

**Madame Celton :** « juste une petite rectification, à la page n°6, il ne s'agit pas de l'accompagnatrice « Pôle emploi » mais de l'accompagnatrice de la Mission Locale. »

**Monsieur le Maire :** « d'autres remarques ? »

Le procès-verbal est adopté à l'**UNANIMITE**.

**Monsieur le Maire :** « Mesdames et Messieurs les élu(e)s, avant d'aborder l'ordre du jour de notre conseil, je vous propose d'observer une minute de silence et de recueillement en la mémoire des deux soldats français du commando Hubert : Cédric de PIERREPONT et Alain BERTONCELLO tués dans le nord du Burkina Faso lors de l'assaut donné contre les preneurs d'otage au Bénin. Leur acte héroïque a permis à quatre touristes d'avoir la vie sauve.

Je vous remercie.

Je vous propose maintenant de passer aux questions inscrites à l'ordre du jour et comme vous le savez, les deux premières questions doivent être délibérées sans moi. Je vais donc quitter la salle et laisser la présidence de l'assemblée à Madame Sophie Celton. N'oubliez quand même pas de venir me chercher quand vous aurez fini ! »

**Monsieur Magro** : « Monsieur le Maire dit ça car une année, nous avons oublié de rappeler son prédécesseur Marc Ferrandi ! »

**Monsieur le Maire** passe la présidence de l'assemblée à **Madame Sophie Celton** et quitte la salle du conseil municipal, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales.

**Délibération n°01.05.2019 : FINANCES COMMUNALES – Approbation du compte de gestion du budget principal. Exercice budgétaire 2018.**

**Madame Celton** : « je vous prie d'excuser Monsieur Nercy qui ne pouvait pas être là ce soir et qui aurait dû présenter ces dossiers. »

**Madame Celton** procède ensuite à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO

**Délibération n°02.05.2019 : FINANCES COMMUNALES – Vote du compte administratif du budget principal. Exercice budgétaire 2018.**

**Madame Celton** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « parmi les investissements 2018 les plus importants, je citerai la réfection du site Aragon, l'extension de l'école Tranchier Giudicelli et celle de l'école maternelle Prévert qui a été source de bien des soucis pour Monsieur Mélis.

Concernant le produit de la taxe déchets, je vous précise que cela correspond à environ 248 500 tonnes de déchets traités.

Enfin, je tiens à remercier les services qui par leur travail quotidien, permettent de maîtriser les dépenses et récupérer des recettes. »

**Monsieur Magro** : « si vous le permettez, même si vous avez tout dit, je voudrais apporter des petites précisions. Tout d'abord, il faut se féliciter du fait que les dotations ne baissent quasiment pas. C'est parce qu'il y a la Dotation de Solidarité Urbaine. Elle existe depuis maintenant environ 30 ans et est destinée à aider les villes de plus de 10 000 habitants.

Notre rang de pauvreté ou richesse, a bougé. C'est pourquoi il faut continuer à mener une bataille politique et rester vigilant.

La taxe d'habitation est aujourd'hui compensée mais il n'existe aucun engagement pérenne. Sur l'effort fiscal, au-delà de l'engagement que nous avons pris en début de mandat, il faut être du bon côté c'est-à-dire que parfois, il faut légèrement augmenter les taxes pour éviter de perdre plus que ce que la population va payer.

A ce propos, je tiens à remercier Monsieur Sarkozy d'avoir instauré la taxe sur les déchets car aujourd'hui, il n'y a que 2 taxes qui vont directement dans les caisses de la commune : les déchets et les casinos.

Sur la masse salariale, on est sur une ligne de crête et heureusement que nous avons des intérêts d'emprunts aussi bas.

Sur l'investissement, 4 800 000 € c'est énorme. Même si nous récupérons 16,404 % de TVA, on ne le fait que 2 ans après.

Une spirale positive permet de garder des capacités d'investissement et peu de communes (10) y arrivent. Il faut savoir que Septèmes-les-Vallons fait partie de ces 10 communes. »

**Madame Celton** : « d'autres questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

*Monsieur le Maire est informé qu'il peut revenir dans la salle du conseil municipal.*

**Délibération n°03.05.2019 : FINANCES COMMUNALES – Affectation du résultat de fonctionnement du budget principal de l'exercice 2018.**

**Madame Sophie Celton** procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Madame Celton soumet au vote le projet de délibération.

*Vote à l'UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO*

**Délibération n°04.05.2019 : FINANCES COMMUNALES – Attribution de subventions aux associations – Exercice budgétaire 2019 – 2<sup>ème</sup> répartition.**

**Madame Sophie Celton** donne la parole à **Monsieur Gérard Guerrero** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « des questions ? »

**Monsieur Goguel-Mazet** : « je tiens à préciser qu'en tant que membre du bureau de l'étoile bouliste, je ne prends pas part au vote. »

**Monsieur Ben-Saïd** : « idem pour moi. »

**Madame Jauffret-Rosenthal** : « et pour moi. »

**Retour de Monsieur le Maire qui reprend la présidence de l'assemblée.**

**Monsieur Guerrero** : « je voudrais dire un mot sur l'association « l'étoile bouliste ». C'est le 3<sup>ème</sup> groupe bouliste créé sur la commune mais celui-ci va vers les jeunes et je trouve que c'est une très bonne action de faire découvrir ce sport aux jeunes. »

**Monsieur Goguel-Mazet** : « on développe l'aspect culturel, l'aspect social autour de la pratique bouliste. Il y a un travail qui est fait au niveau des activités périscolaires et aussi en lien avec l'éducation nationale pour former les enseignants. Cela se passe très bien. Un de nos objectifs est également de travailler sur le thème du sport-santé.

Cette activité permet d'allier le sport, la culture, la santé, le social. Je précise quand même que tout se fait en lien avec les 2 autres clubs. »

**Monsieur Guerrero** : « si vous voulez adhérer, vous êtes les bienvenus. »

**Monsieur le Maire** : « vous êtes libres d'adhérer à l'association que vous voulez. »

**Monsieur Magro** : « je me suis rendu compte que ce jeu était aussi une très bonne initiation aux mathématiques et à la géométrie. »

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

*Vote à l'UNANIMITE – 3 abstentions : Dominique JAUFFRET-ROSENTHAL, Hocine BEN-SAÏD, Emilien GOGUEL-MAZET*

**Délibération n°05.05.2019 : FINANCES COMMUNALES – Octroi d’une garantie pour le remboursement d’un emprunt Prêt de Haut Bilan Bonifié (PHBB) souscrit par VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l’opération de réhabilitation de la Résidence La Gavotte-Peyret.**

**Monsieur le Maire** procède à la lecture d’une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « vous avez tous vu à la télévision, l’émission d’Elise Lucet. Je tiens à vous préciser que les services de la Ville se sont penchés sur cette demande et ont bien étudié la situation financière de Vilogia. Ce travail a été fait par les services de la Ville mais également par ceux de la Métropole qui a voté cet après-midi la même garantie. »

**Madame Halgand** : « comment va-t-on pouvoir s’assurer que toutes les sommes vont bien sur la Gavotte Peyret car dans le reportage on a vu que Vilogia n’était pas un modèle d’honnêteté. »

**Monsieur le Maire** : « c’est suivi par la Caisse des dépôts, les services de la Métropole et ceux de la Ville car il s’agit d’emprunts fléchés et de ce fait, il est impossible de faire basculer sur un autre projet. »

**Monsieur Magro** : « on a pris toutes les garanties mais c’est bien que l’on soit en alerte. La plupart des emprunts de la commune ne sont pas fléchés et donc si j’osais, je dirais « que dans le cadre des investissements, on en fait ce qu’on en veut. » Les seuls emprunts fléchés que nous avons, sont ceux de la Caisse des dépôts. Mais il faut savoir que dans le domaine du logement social, tous les emprunts sont fléchés. »

**Madame Perrenot-Marque** : « le fait d’être éligibles au niveau BDM (bâtiment durable méditerranéen), les oblige encore plus. »

**Monsieur Magro** : « quand nous avons obtenu le label argent Bâtiment Durable Méditerranéen pour notre future cuisine centrale, l’équipe qui passait avant nous était celle de Vilogia et leur présentation m’a bluffé. Ils ont obtenu le label bronze car le système est compliqué concernant les matériaux. J’ai regardé attentivement l’émission. Le travail de lanceur d’alerte est souvent intéressant mais il faut faire attention. »

**Monsieur le Maire** : « pour l’activité des organismes collecteur, il existe énormément de contrôles. L’Etat « a pompé » les finances de ces organismes, notamment les sociétés HLM et par conséquent, ces sociétés qui avaient des objectifs de construction, ne font plus que de la réhabilitation. Cela diminue d’autant le parc de logement social. Avez-vous d’autres questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

*Vote à l’UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO*

**Délibération n°06.05.2019 : FINANCES COMMUNALES – Octroi d’une garantie pour le remboursement d’un emprunt Prêt à la réhabilitation (PAM) souscrit par VILOGIA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, dans le cadre de l’opération de réhabilitation de la Résidence La Gavotte-Peyret.**

**Monsieur le Maire** : « il s’agit de la même chose que la précédente délibération. Avez-vous des questions ? »

En l’absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

*Vote à l’UNANIMITE - 3 abstentions : Martine CARMONA-FORNERONE, Patrick FORNERONE, Angélique ORENGO*

**Délibération n°07.05.2019 : FINANCES COMMUNALES – Rapport sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) – Exercice budgétaire 2018.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Elisabeth Perrenot-Marque** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

**Monsieur Magro** : « je voudrais souligner que nous sommes dans une subvention de fonctionnement qui par définition n'est pas fléchée. En même temps, cette délibération est une incongruité totale depuis qu'elle existe. Cela n'a pas de sens de nous demander de faire ça. Cela pourrait prendre une autre forme, d'ailleurs pendant longtemps, il s'agissait d'une délibération sans vote. C'est normal de rendre des comptes. Mais la somme est donnée dans le cadre de notre compétence générale. »

**Monsieur le Maire** : « je suis d'accord avec toi mais c'est une obligation. Des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°08.05.2019 : POLITIQUE DE LA VILLE – Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine (GIP-MRU). Approbation de l'avenant n°9 à la convention constitutive du GIP-MRU portant modification des droits et obligations de l'Etat au sein du GIP.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Elisabeth Perrenot-Marque** qui procède à la lecture de la délibération.

**Madame Perrenot-Marque** : « aujourd'hui le groupement est intégré à la Métropole. L'avenant porte sur la prise un peu plus importante de l'Etat dans ses parts mais cela ne change rien dans le fonctionnement du GIP. GIP qui devrait se terminer fin 2019. Toutes les villes concernées à savoir Marseille, Marignane, La Ciotat et Septèmes-les-Vallons ont à voter cette délibération. »

**Monsieur Magro** : « cela ne sert à quasiment rien actuellement mais on y reste car on ne sait jamais... Cela nous a énormément aidé sur la Bastide Val frais, Jean Ferrat et la Gavotte Peyret le nom était alors GPV Marseille-Septèmes). Le bilan sur un quart de siècle est positif. »

**Monsieur le Maire** : « des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°09.05.2019 : PETITE ENFANCE – Modification du règlement intérieur des crèches municipales.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Sophie Celton** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Madame Celton** : « il s'agit de petites modifications qui nous ont été demandées à l'occasion d'un contrôle de la CAF. D'ailleurs ce contrôle a permis de dégager un solde en notre faveur de 1 925 €. Cela ne modifie pas le fond du règlement intérieur. »

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

**Délibération n°10.05.2019 : DROIT DES SOLS – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de déposer au nom de la commune, une demande d'autorisation de travaux et une déclaration préalable en vue de la mise en accessibilité de l'accueil de loisirs Nelson Mandela.**

**Monsieur le Maire** donne la parole à **Madame Carole Halgand** qui procède à la lecture d'une synthèse de la délibération.

**Monsieur le Maire** : « c'est dans la continuité de ce que nous faisons pour favoriser l'accès des personnes à mobilité réduite à nos bâtiments communaux. Nous avons à faire l'école François Césari, pour laquelle nous avons reçu un avis favorable de la commission d'accessibilité ainsi que l'école Tranchier que Monsieur Mélis suit de près. »

**Madame Perrenot-Marque** : « une petite précision, pendant les travaux au centre aéré Mandela, les enfants seront accueillis dans une autre école pour des raisons de sécurité. »

**Monsieur Mélis** : « l'accueil ne concernera que le mercredi car les travaux seront terminés avant les vacances d'été. »

**Monsieur le Maire** : « avez-vous des questions ? »

En l'absence de questions, Monsieur le Maire soumet au vote le projet de délibération.

Vote à l'UNANIMITE

## COMPTES RENDUS

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a rendu compte des décisions municipales qui ont été prises en application de l'article L.2122-22 de ce même code.

Le compte-rendu de ces décisions est consultable à la Direction de l'Administration Générale de la Ville aux heures d'ouverture de la Mairie.

**Monsieur le Maire** : « avant de lever la séance, je vous informe que le prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 27 juin. Si vous voulez bien le noter dans vos agendas. Ensuite, je pense que vous avez tous un frigidaire donc nous allons vous remettre un magnet représentant la vieille église (espace Aragon) avec sa réhabilitation. Magnet que nous remettrons également quand nous aurons des délégations qui viendront nous voir ! »

**Monsieur Magro** : « nous avons le choix entre une fabrication chinoise ou une fabrication française. Nous avons choisi la française, même si ça coûte 20 centimes de plus, bilan carbone oblige !! »

**Monsieur le Maire** : « je rappelle aussi à tous les élus qu'il existe des bannettes à votre disposition au 1<sup>er</sup> étage de la mairie et vous demande d'aller les vider. Je vous remercie et je lève la séance. »

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 20 h 05.**